

# Annexes

- ✓ Copie des observations des mairies
- ✓ Copie du registre d'enquête publique
- ✓ Copie du procès-verbal de synthèse des observations
- ✓ Mémoire en réponse du Maître d'ouvrage





**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18/10/2021**

<b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b>	L'an deux mille vingt et un, le lundi dix huit octobre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le 11 octobre 2021, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
<b>Nombre de membres en exercice : 4</b>	<b>Présents :</b>
<b>Nombre de Conseillers présents :</b>	Gaël Marandin, Gérard Dèque, Lucie Rousselet-Jurcevic
<b>Nombre de Conseillers représentés :</b>	Bénédicte Lavier
<b>Début de séance : 20h00</b>	<b>Excusés :</b>
<b>Fin de séance : 21h28</b>	<b>Absent :</b>
	<b>Pouvoirs:</b>
	<b>Secrétaire de séance : Bénédicte Lavier</b>

CONVOCAION **Avis sur l'enquête publique concernant l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert (renouvellement et approfondissement) sur la commune des Hôpitaux-Vieux**  
LE 11 10 21

AFFICHAGE  
LE 28 10 21 La demande d'autorisation environnementale présentée par la société Carrière des Hôpitaux Vieux pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert (renouvellement et approfondissement) sur le territoire de la commune des Hôpitaux-Vieux, aux lieux-dits « Pres-sur-les-Goys » et « Les Agettes » fait l'objet d'une enquête publique du 04 octobre 2021 au 04 novembre 2021.

Dans ce contexte, un dossier complet a été déposé en mairie de Métabief pour que l'ensemble des administrés puissent le consulter.

*Les dispositions de l'article 8 de l'arrêté d'ouverture d'enquête prévoit également que le conseil municipal de Métabief donne son avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.*

*Cet exposé entendu, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :*

*- émet un avis favorable sur le projet de demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur le territoire de la commune des Hôpitaux-Vieux,*

*- autorise le Maire à signer les pièces y afférant.*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gaël MARANDIN ✓



REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2021

Appréhension auprès de l'hopitalier.com

Mairie de Métabief



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2021-08-01

Séance N°8

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence du Maire, Michel MOREL.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 16

Absents : 3

Nombre de suffrage  
exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

**Etaient présent(s)** : Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Jean-Baptiste GALLIOT, Aurélie WALTZER, Denis BERTIN-GUYON, Marie-Christine POIX, Céline BLONDEAU, Daniel POIX, Rose May GIORGIANNI, Anthony BONNEFOY, Eric BARBE, Jean-Charles CATTIN, Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Isabelle ANDREZ.

**Etaient absent(s)** :

**Etaient excusé(s)** : Christel GERBER qui a donné procuration à Anthony BONNEFOY, Antoine GRAF qui a donné procuration à Jean-Baptiste GALLIOT, Roxane RAWYLER qui a donné procuration à Denis BERTIN-GUYON.

A été nommée **secrétaire de séance** : Aurélie WALTZER

## AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EXPLOITATION DE LA CARRIERE DES HOPITAUX-VIEUX

**Date de convocation :**

21/10/2021

**Date d'affichage :**

28/10/2021

**Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Préfecture le :**

28/10/2021

Monsieur Michel MOREL, Maire, expose à l'assemblée délibérante que la Société Carrières des Hôpitaux-Vieux a sollicité les services préfectoraux pour exploiter une carrière à ciel ouvert (renouvellement et approfondissement) sur le territoire de la Commune des Hôpitaux-Vieux, aux lieux-dits « Prés-sur-les-Goys » et « Les Agettes ».

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique prescrite par la Préfecture se tiendra du 4 octobre 2021 au 4 novembre 2021 inclus. Toutes les communes jouxtant Les Hôpitaux-Vieux ont été destinataires de l'arrêté préfectoral et du dossier d'étude y afférent.

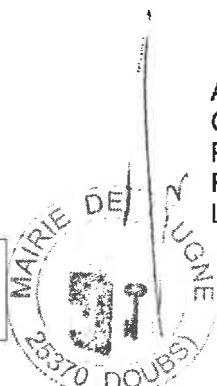
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance de ce dossier et de donner son avis sur cette demande d'autorisation environnementale.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré :

- *émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Carrière des Hôpitaux-Vieux pour l'exploitation (renouvellement et approfondissement) de la carrière sise sur le territoire de la Commune des Hôpitaux-Vieux aux lieux-dits « Prés-sur-les-Goys » et « Les Agettes ».*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Jougne  
Le Maire,



**MOREL Michel**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT *DU DOUBS*COMMUNE *DES HÔPITAUX-VIEUX*

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : *demande d'autorisation environnementale présentée par la société "Carrière des Hôpitaux-Vieux" pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert (renouvellement et approfondissement) sur la commune des Hôpitaux-Vieux, -aux lieux-dits "Pres-sur-Joye" et "Les Agettes".*

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Demande d'autorisation environnementale présentée par la société "Carrière des Hôpitaux-Vieux" pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert (renouvellement et approfondissement) sur la commune des Hôpitaux-Vieux.

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° Préfecture-DCCPAT-BCEEP-2021-09-06-0001 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : Doubs

## Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. David DRUOT qualité expert foncier agréé

Membres titulaires : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 4 octobre 2021 à 9h30 au 4 novembre 2021 à 17h30

les lundi, jeudi, vendredi de 9h30 à 10h30 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les mardi de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de 17h30 à 18h30

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Mairie des Hôpitaux-Vieux

Autres lieux de consultation du dossier : www.doubs.gouv.fr

## Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie des Hôpitaux-Vieux ; sur www.doubs.gouv.fr ou à pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à :

Mairie des Hôpitaux-Vieux et sur www.doubs.gouv.fr

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les lundi 11 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les samedi 30 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les jeudi 4 novembre 2021 de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de 14h30 à 17h30

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.



## PREMIERE JOURNEE

Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Observations de M<sup>me</sup> LANGLOIS Friedine, Résidente  
de la Commune et Membre du Conseil Municipal

Je me présente ce jour à l'enquête publique, suite à la lecture du budget d'extension de la carrière des Neptoux Vieux ;  
Je m'intéresse sur plusieurs points, déjà d'actualité, concernant l'exploitation de cette carrière, mais également son projet géographique d'extension. En effet, depuis désormais 3 ans, les peuplements forestiers avoisinants, privés d'abord, mais aussi publics, meurent progressivement. La population locale, comme moi-même voyons ce phénomène de mortalité arboricole, en s'en émeuvent, mais sans forcément analyser les origines de ce problème ; A mes yeux, je pense qu'un des facteurs aggravant de cette mortalité de peuplements, provient de la production et diffusion combinée de poussières (alliée aux vents fort et inévitables dominés), laquelle poussière (malheureusement pas prise en compte, malgré de dispositifs mis en place) vont se déposer sur les feuilles et aiguilles de peuplements avoisinants, asphyxiant dès lors les végétaux. Je suis très inquiet de phénomène, phénomène déjà existant par rapport au réchauffement climatique, aux périodes de sécheresse et canicules. Surtout cette extension de carrière risque encore d'accroître le processus d'érosion de poussières, ayant pour moi des effets sur ce site et le milieu du site au niveau de espèces végétales.

Je m'intéresse sur le point de l'air à proximité, sans incidence certes sur le village de Neptoux Vieux, mais pourrait néanmoins avoir sur le village de Touffon et Loheloh.

Je me pose aussi sur l'opportunité, la réflexion par rapport à la mise en place de haies (végétaux basse-moyenne-tige) en périphérie de la carrière, afin de pouvoir "capter", éviter la diffusion de ces poussières. Il faudrait aussi pouvoir réfléchir sur des espèces adaptées, dépendant mais aussi par rapport aux sols particuliers du secteur de la carrière.

Au niveau de l'étude paysagère, je ne la trouve pas objective, puisque outre le champ n°1 pas de vue le Monard, un de ses

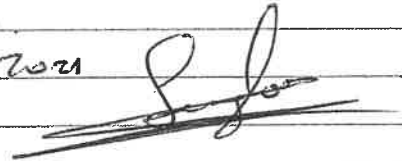
visuel les plus nombreux, et qui se s'accroissent, et le point de vue  
depuis la commune de Touillon et Lantélet, depuis le village,  
mais surtout depuis le fort de l'entour, notamment au point  
de vue depuis le vers de Alpes, en s'orientant.

Par ailleurs, je rapporte aux réseaux privés et micrométriques de  
de nouvelles a été le site, les réseaux sont bonnes.  
Micrométriques, et dans le cadre de suivi de l'Agence Grand Duc,  
il ne faudrait pas commettre le possible intellectuel du Fournier  
Péline, déjà présent à moins de 4 km, sur la palette de  
not d'or.

Je me pose la question, de savoir, si le schéma de  
la carrière sera OK, afin de trouver des solutions alternatives  
de gestion - exploitation, si il s'agit d'une pièce d'ouvrage  
supérieure et est effective dans la période des années à venir.

Dans tous les cas, il faudrait une prise en considération majeure  
de ces éléments - li, ainsi aussi de l'impact, certes culturelle,  
mais favorable à l'accueil de ce projet.

le 4/11/2021



Le 04 novembre 2021

Observation par courrier de M. Populaire Sébastien,

Maire de la commune de Touillon Lantélet (n°1)

Dans le cadre de l'enquête publique sur la carrière des Hôpitaux vieux, voici quelques points que je souhaiterais porter à la connaissance du commissaire enquêteur.

En effet, même si la carrière se situe sur le territoire de la commune des Hôpitaux Vieux, elle est, en termes d'habitation, plus proche du village du Touillon-Et-Loutelet. Aussi en tant que maire, il est important pour moi de veiller à ce que la population ne subisse pas de désagréments.

Tout d'abord en terme paysager, il semble que le projet présenté n'ait pas plus d'impact que le projet actuel, puisque, de ma compréhension, le projet se fait en profondeur, et pas en surface (avec réhabilitation du site en fin d'exploitation)

2 phénomènes principaux peuvent entrainer des désagréments : le bruit / vibration et la poussière générée par les tirs de mines. Aujourd'hui, il est indiqué que des mesures seront prises pour suivre et limiter la dispersion de la poussière ; Aussi, j'ai aujourd'hui de vraies interrogations sur ces mesures et sur les garanties que l'exploitant va mettre en place pour atténuer ces nuisances.

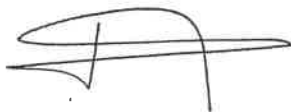
Ce que j'ai envie de proposer à l'exploitant de la carrière, c'est, dans une démarche d'ouverture et de voisinage, de venir présenter au Conseil Municipal du village ce projet ; on peut peut-être également envisager une visite sur site (en respectant la sécurité bien sûr, quand par exemple la carrière est à l'arrêt) afin qu'on puisse bien se rendre compte du projet et de ses impacts.

Enfin, il y a manière également à réfléchir à comment le village (et plus largement le territoire) et ses habitants peut bénéficier de la proximité d'une installation comme la carrière dans, par exemple, le cadre d'une démarche de création de valeurs partagées.

Fait au Touillon-Loutelet, le 4 novembre 2021

Sebastien Populaire, Maire

Sebastien Populaire  
le 4/11/21





République Française  
\*\*\*\*\*

Tribunal administratif  
de Besançon  
\*\*\*\*\*

Préfecture  
du Doubs  
\*\*\*\*\*

## **Commune des Hôpitaux-Vieux (25160)**

**Enquête publique relative à :**

**La demande d'autorisation environnementale, présentée  
par la société Carrière des Hôpitaux-Vieux, pour  
l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert (renouvellement et  
approfondissement) sur le territoire de la commune des  
Hôpitaux-Vieux, aux lieux-dits « Prés sur les Goys » et « les  
Agettes »**

**Du 04/10/2021 au 04/11/2021**

**Procès-verbal de Synthèse des Observations**

Etabli par M. David DRUOT - Commissaire enquêteur

Le 10 novembre 2021

Ce jour, **10 novembre deux mil vingt et un,**

Nous soussigné,

**David DRUOT**, demeurant 23b, grande rue à Amancey (Doubs – 25330), commissaire enquêteur désigné par décision, pour Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon empêché, de Monsieur le Président de la 2<sup>ème</sup> chambre, Monsieur Laurent BOISSY, en date du 20 août 2021 afin d'effectuer l'**enquête publique** ayant pour objet « **La demande d'autorisation environnementale, présentée par la société Carrière des Hôpitaux-Vieux, pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert (renouvellement et approfondissement) sur le territoire de la commune des Hôpitaux-Vieux** »,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L 123-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale,

Vu le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale,

Vu le décret n°2014-450 du 2 mai 2014,

Vu le décret du 23 juin 2021, portant nomination de Monsieur Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs,

Vu le décret du 27 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Philippe SETBON administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Doubs,

Vu l'arrêté préfectoral n°25-2102-08-30-00002 du 30 août 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe SETBON, secrétaire général de la préfecture du Doubs,

Vu la demande d'autorisation environnementale déposée le 12 décembre 2019, complétée les 6 janvier 2020 et 28 mai 2021 par la société Carrière des Hôpitaux-Vieux, pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert (renouvellement et approfondissement) sur le territoire de la commune des Hôpitaux-Vieux, aux lieux-dits « Prés sur les Goys » et « les Agettes »

Vu le dossier déposé et le rapport du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement en date du 28 juillet 2021, constatant la recevabilité du dossier susvisé,

Vu l'information n°BFC-2021-2916 du 20 mai 2021 de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne Franche-Comté constatant l'absence d'observation dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-7 du code de l'environnement,

Vu la décision du 20 août 2021 désignant le commissaire enquêteur,

Vu l'arrêté n°Préfecture-DCPPAT-BCEEP-2021-09-06-0001, en date du 06 septembre 2021 de Monsieur Jean-Philippe SETBON, secrétaire général de la préfecture du Doubs, par délégation, engageant l'enquête publique,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Vu le dossier transmis en vue de l'ouverture de l'enquête susvisée ;

Rapportons les éléments observés durant l'enquête publique qui s'est tenue

**du 04 octobre 2021 au 04 novembre 2021.**

\*\*\*\*\*

## PREAMBULE

L'enquête publique ouverte sur le territoire de la commune des Hôpitaux-Vieux (Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs – 25 Doubs) du 04 octobre 2021 au 04 novembre 2021 à 17h30, soit **32 jours consécutifs**, défini par arrêté dont il fait référence ci-dessus, s'est déroulée dans la sérénité, selon les prescriptions légales et réglementaires.

Les parutions dans les journaux d'annonces légales ont été respectées, à savoir :

➤ **Première parution :**

- EST REPUBLICAIN : édition du mercredi 15 septembre 2021
- LA TERRE DE CHEZ NOUS : édition du vendredi 17 septembre 2021

➤ **Seconde parution :**

- EST REPUBLICAIN : édition du lundi 4 octobre 2021
- LA TERRE DE CHEZ NOUS : édition du vendredi 8 octobre 2021

Outre la possibilité de consulter le dossier à sa convenance durant les horaires habituels d'ouverture du secrétariat de mairie et en ligne, de consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet, le public a eu la faculté de nous communiquer ses observations, réclamations et suggestions en toute quiétude et indépendance par courrier et/ou courriel et durant **TROIS permanences**, selon les modalités suivantes :

- Lundi 11 octobre 2021 de 09h00 à 12h00,
- Samedi 30 octobre 2021 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 04 novembre 2021 de 14h30 à 17h30.

Les trois permanences se sont tenues au sein de la salle du conseil de la mairie des Hôpitaux-Vieux. Ce lieu offrait les conditions nécessaires à l'accueil du public.



L'information du public a été assurée convenablement notamment par annonces légales, avis d'enquête publique affiché au panneau d'affichage des mairies environnantes ainsi que sur le site internet de la Préfecture. Deux panneaux jaunes ont été apposés aux abords du rond-point à l'entrée du village des Hôpitaux-Vieux et du chemin d'accès à la carrière. Enfin, une affiche a été apposée à l'entrée de la salle lors de chaque permanence.

En exécution de l'arrêté signé par **Monsieur le préfet du Doubs**, je soussigné Monsieur David DRUOT, commissaire enquêteur désigné, déclare avoir :

- Récupéré en mairie des Hôpitaux-Vieux le jeudi 04 novembre 2021 à 17h30 le registre d'enquête publique unique clos par mes soins ainsi que le dossier d'enquête publique,
- Vérifié avec Monsieur le Maire des Hôpitaux-Vieux le contenu de la boîte postale, le même jour à la même heure
- Validé auprès des services de la Préfecture l'absence d'observation transmise par courriel à la date de clôture de l'enquête,

Conformément aux délais fixés, le présent procès-verbal de synthèse sera remis au plus tard le vendredi 12 novembre 2021 au maître d'ouvrage, en raison d'un jour férié préalablement à cette date.

\*\*\*\*\*

## AVIS DES COLLECTIVITES LOCALES

À la suite du dépôt du dossier d'enquête publique au sein des mairies de : les Hôpitaux-Vieux, La Cluse et Mijoux, Les Fourgs, Les Hôpitaux-Neufs, Jougne, Labergement-Sainte-Marie, Malbuisson, Métabief, Montperreux, Saint-Antoine et Touillon-et-Loutelet, deux délibérations de conseils municipaux ont été reçus en retour, à la date de rédaction du présent procès-verbal de synthèse.

Il convient de rappeler l'article 8 de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique :

*« Dès l'ouverture de l'enquête, les conseils municipaux des communes des Hôpitaux-Vieux, La Cluse et Mijoux, Les Fourgs, Les Hôpitaux-Neufs, Jougne, Labergement-Sainte-Marie, Malbuisson, Métabief, Montperreux, Saint-Antoine et Touillon-et-Loutelet, seront appelés à donner leur avis sur la demande déposée par la société Carrière des Hôpitaux-Vieux. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête ».*

### 1. Commune de Métabief

*« (...) après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :*

- *Émet un avis favorable sur le projet de demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur le territoire de la commune des Hôpitaux-Vieux,*
- *Autorise le maire à signer les pièces y afférant. »*

### 2. Commune de Jougne

*« (...) Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré :*

- *Émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Carrière des Hôpitaux-Vieux, pour l'exploitation (renouvellement et approfondissement) de la carrière sise sur le territoire de la commune des Hôpitaux-Vieux aux lieux-dits « Prés sur les Goys » et « Les Agettes ». »*

\*\*\*\*\*

## SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Nous nous livrons dans un premier temps à une analyse comptable des observations formulées avant de réaliser une présentation de ces dernières par ordre chronologique.

### 1. Bilan comptable

Le bilan comptable s'établit à **2 observations** au total :

- ❖ **1 observation** au registre d'enquête publique mis à disposition en mairie des Hôpitaux-Vieux,
- ❖ **1 correspondance** remise en mains propres lors d'une permanence,

**Aucune autre visite** n'est à signaler.

Malgré le strict respect des règles de publicité et les diverses modalités usitées par le maître d'ouvrage afin de communiquer sur la tenue de ladite enquête publique, ce faible nombre d'observations témoigne ici d'un intérêt limité de la population locale à cette activité économique et son projet d'extension en profondeur.

## 2. Observations du public

Les différentes contributions du public seront retracées ci-après par ordre chronologique. Il convient de rappeler qu'une copie des observations formulées est jointe en annexe. Seul un résumé des observations sera présenté ici.

- ❖ **04/11/2021 : Observation au registre d'enquête publique en mairie des Hôpitaux-Vieux de Monsieur LANGLOIS Frédéric, résident de la commune et membre du conseil municipal :**

*« Je me présente ce jour à l'enquête publique, suite à la lecture du projet d'extension de la carrière des Hôpitaux Vieux.*

*Je m'interroge sur plusieurs facteurs, déjà d'actualité, concernant l'exploitation de cette carrière mais également son projet géographique d'extension. En effet, depuis désormais 3 années, les peuplements forestiers avoisinants, privés d'abord, mais aussi publiques, meurent progressivement. La population locale comme moi-même voyons ce phénomène de mortalité arboricole, on s'en émeuve, mais sans forcément analyser les origines de ce problème ; à mes yeux, je pense qu'un des facteurs aggravant de cette mortalité de peuplements provient de la production et diffusion combinée des poussières (allié aux vents plutôt irréguliers désormais), lesquelles poussières (malheureusement pas prises en compte, malgré le dispositif mis en place) vont se déposer sur les feuilles et aiguilles des peuplements avoisinants, asphyxient dès lors les végétaux. Je suis très inquiet du phénomène, phénomène déjà existant par rapport au réchauffement climatique, aux périodes de sécheresse et canicules. Seulement cette extension de carrière risque encore d'accentuer le processus d'émanation de poussières, ayant pour moi des rejets sur au moins 1 km autour du site au niveau des espèces végétales.*

*Je m'interroge sur la qualité de l'air à proximité, sans incidence certes sur le village des Hôpitaux-Vieux, mais pouvant néanmoins en avoir sur le village de Touillon et Loutelet.*

*Je me questionne sur l'objectivité, la réflexion par rapport à la mise en place de haies (peuplement basse-moyenne-haute tiges) en périphérie de la carrière, afin de pouvoir « contenir », éviter la diffusion de ces poussières. Il faudrait aussi pouvoir réfléchir sur des essences adaptées, climatiquement mais aussi par rapport aux sols particuliers du pourtour de la carrière.*

*Au niveau de l'étude paysagère, je ne la trouve pas objective, puisqu'outre le champ n°1 puis depuis le Monrond, un des impacts visuels le plus marquant, et qui va s'accroître, est le point de vue depuis la commune du Touillon et Loutelet, depuis le village, mais surtout depuis le haut du territoire, notamment au point de vue depuis la vue des Alpes, ou à proximité.*

*Par ailleurs, par rapport aux mesures prises et préconisées afin de remettre en état le site, les mesures sont bonnes. Néanmoins, et dans le cadre du suivi de l'espèce Grand-Duc, il ne faudra pas omettre la possible installation de faucon pèlerin, déjà présent à moins de 4 km, sur les falaises du Mont d'Or.*

*Je me pose la question, de savoir, si le gestionnaire de la carrière sera Ok, afin de trouver des solutions alternatives de gestion-exploitation, s'il s'avérait qu'une présence d'oiseaux rupestres était effective dans les printemps des années à venir. Dans tous les cas, il faudra une prise en considération majeure de ces événements-là, signe aussi de biotope, centres anthropiques, mais favorable à l'accueil de ces rapaces. »*

❖ **04/11/2021 : Correspondance de Monsieur Sébastien POPULAIRE, Maire de la commune du Touillon-et-Loutelet, consignée au registre d'enquête publique en mairie des Hôpitaux-Vieux :**

*« Dans le cadre de l'enquête publique sur la carrière des Hôpitaux vieux, voici quelques points que je souhaiterais porter à la connaissance du commissaire enquêteur.*

*En effet, même si la carrière se situe sur le territoire de la commune des Hôpitaux Vieux, elle est, en termes d'habitation, plus proche du village de Touillon-Et-Loutelet. Aussi en tant que maire, il est important pour moi de veiller à ce que la population ne subisse pas de désagréments.*

*Tout d'abord en terme paysager, il semble que le projet présenté n'ait pas plus d'impact que le projet actuel, puisque, de ma compréhension, le projet se fait en profondeur, et pas en surface (avec réhabilitation du site en fin d'exploitation).*

*2 phénomènes principaux peuvent entraîner des désagréments : le bruit/vibration et la poussière générée par les tirs de mines. Aujourd'hui, il est indiqué que des mesures seront prises pour suivre et limiter la dispersion de la poussière ; Aussi, j'ai aujourd'hui de vraies interrogations sur ces mesures et sur les garanties que l'exploitant va mettre en place pour atténuer ces nuisances.*

*Ce que j'ai envie de proposer à l'exploitant de la carrière, c'est, dans une démarche d'ouverture et de voisinage, de venir présenter au Conseil Municipal du village ce projet ; on peut peut-être également envisager une visite sur site (en respectant la sécurité bien sûr, quand par exemple la carrière est à l'arrêt) afin qu'on puisse bien se rendre compte du projet et de ses impacts.*

*Enfin, il y a manière également à réfléchir à comment le village (et plus largement le territoire) et ses habitants peut bénéficier de la proximité d'une installation comme la carrière dans, par exemple, le cadre d'une démarche de création de valeurs partagées. »*

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Dans cette dernière partie, nous rédigerons diverses questions auxquelles le Maître d'ouvrage est invité, s'il le souhaite, à répondre ou produire ses observations éventuelles.

### 1<sup>ère</sup> question

La réserve totale de gisement estimée est de 1 070 000 m<sup>3</sup>, et des mesures ont été prises ces derniers mois afin de mieux valoriser le gisement en diminuant la quantité de stériles (passant de 20 % à 13 %).

Compte tenu de ces estimations, le volume à extraire soit en moyenne 280 000 tonnes/an, sera-t-il assuré pour la période des 10 années à venir dont 2 années de remise en état du site ?

### 2<sup>nde</sup> question

Après les campagnes de mesure des retombées de poussières dans l'environnement entre 2012 et 2015 puis en 2018 et 2019, à quelle échéance seront-elles mises en place ?

Il est prévu également que « des mesures seront prises pour suivre et limiter leur dispersion » (émissions de poussières). De nouvelles mesures sont-elles envisagées ?

### 3<sup>ème</sup> question

Le dossier soumis à enquête publique fait état de 4 à 6 emplois directs sur site et un certain nombre d'emplois indirects. Une approche chiffrée du nombre d'emplois indirects a-t-elle été réalisée tant le personnel au sein de la société mais extérieur au site, que des prestataires liés à l'entretien, forage et tirs de mines, et le transport de matériaux de carrière ?

\*\*\*\*\*

## CONCLUSION

En conséquence et conformément à l'article 6 de l'arrêté n°Préfecture-DCPPAT-BCEEP-2021-09-06-0001, en date du 06 septembre 2021, notamment : « *Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles* », nous invitons le maître d'ouvrage à bien vouloir nous adresser un mémoire en réponse à l'ensemble des observations du public et aux questions du commissaire enquêteur.

Le procès-verbal de synthèse annexé d'une copie des observations formulées étant remis le 12 novembre 2021, le document sollicité devra nous parvenir dans un délai maximal de quinze jours (15 jours), soit le 29 novembre 2021.

Notons que, en accord avec le maître d'ouvrage, le présent procès-verbal de synthèse sera adressé par courriel à l'attention de Monsieur Jean-Jacques GUYOT et ledit mémoire en réponse sera également communiqué par courriel en retour.

Fait et clos le 12 novembre 2021,

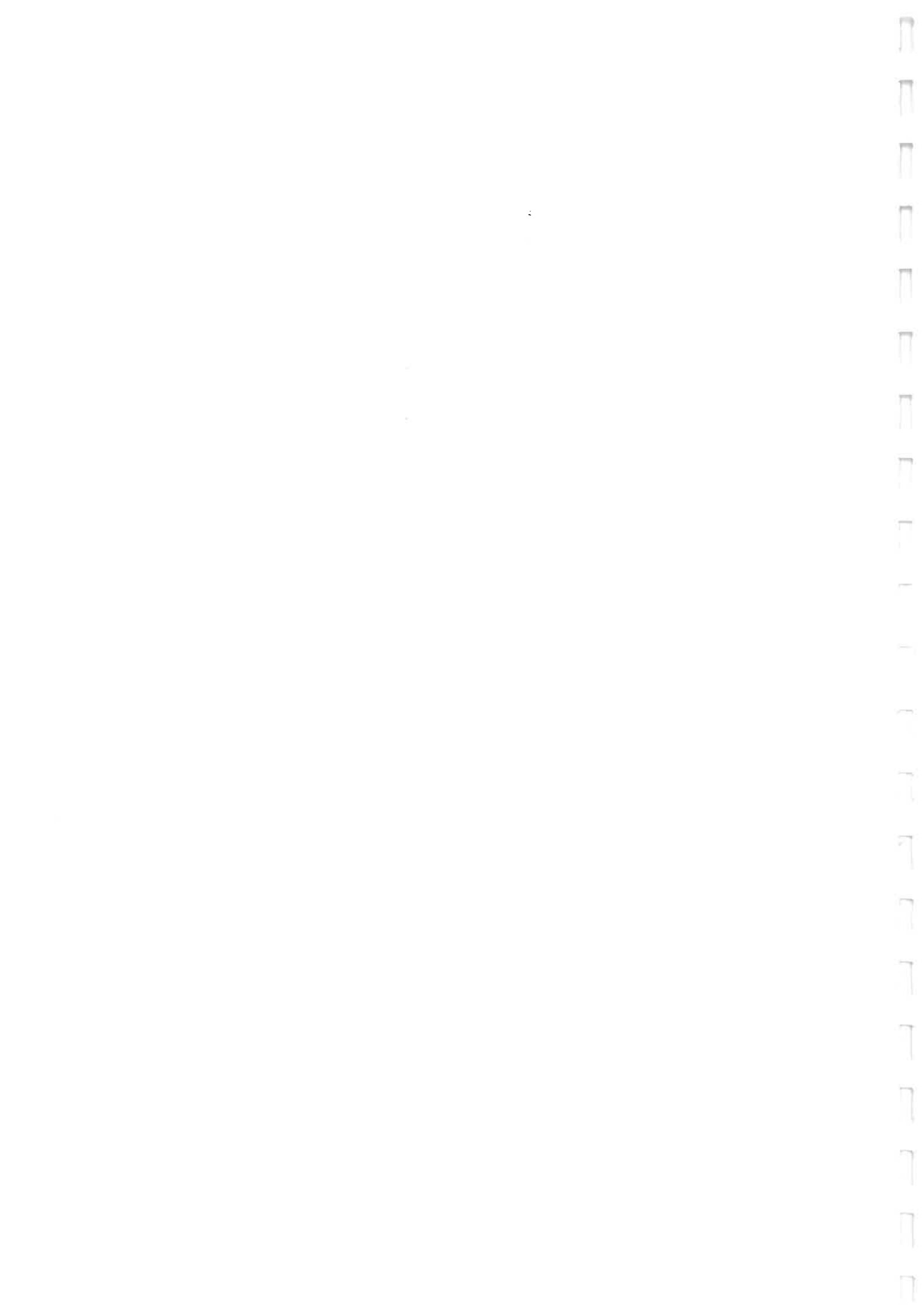
**David DRUOT,**  
**Commissaire enquêteur désigné**

\*\*\*\*\*



## **ANNEXES**

- Copie des observations formulées sur le registre d'enquête publique et correspondances
  
- Copie des délibérations des communes environnantes (2 pièces)

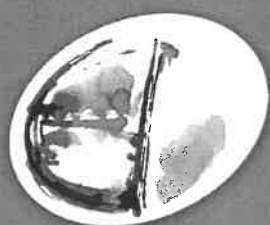


# CARRIERE DES HOPITAUX-VIEUX (25)

## LIEU DIT « PRES SUR LES GOYS » ET « LES AGETTES »

- Demande d'autorisation de renouvellement et d'approfondissement d'une carrière à ciel ouvert pour la production de granulats calcaires (Rubrique 2510)
- Exploitation d'une installation de traitement des matériaux (Rubrique 2515)
- Station de transit de produits minéraux non dangereux inertes (Rubrique 2517)
- Installation de stockage de déchets inertes (rubrique 2760-3)

## Réponses aux observations de l'enquête publique



Compléments apportés aux questions posés en phase d'enquête publique n°E21000045/25 ayant pour objet « La demande d'autorisation environnementale, présentée par la société Carrière des Hôpitaux-Vieux, pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert (renouvellement et approfondissement) sur le territoire de la commune des Hôpitaux-Vieux » réalisée entre le 04/10/2021 et le 04/11/2021.

*En italique/soulignés, les observations formulées.*

**En gras, les réponses.**

**Observation au registre d'enquête publique en mairie des Hôpitaux Vieux de Monsieur LANGLOIS Frédéric, résidant de la commune et membre du conseil municipal :**

*« En effet, depuis désormais 3 années, les peuplements forestiers avoisinants, privés d'abord, mais aussi publiques, meurent progressivement. La population locale comme moi-même voyons ce phénomène de mortalité arboricole, on s'en émeuve, mais sans forcément analyser les origines de ce problème ; à mes yeux, je pense qu'un des facteurs aggravant de cette mortalité de peuplements provient de la production et diffusion combinée des poussières (allié aux vents plutôt irréguliers désormais), lesquelles poussières (malheureusement pas prises en compte, malgré le dispositif mis en place) vont se déposer sur les feuilles et aiguilles des peuplements avoisinants, asphyxient dès lors les végétaux.*

*Je suis très inquiet du phénomène, phénomène déjà existant par rapport au réchauffement climatique, aux périodes de sécheresse et canicules. Seulement cette extension de carrière risque encore d'accentuer le processus d'émanation de poussières, ayant pour moi des rejets sur au moins 1 km autour du site au niveau des espèces végétales. »*

Sciences Environnement travaille annuellement dans le Haut-Doubs et le Haut-Jura, constate et regrette également la détérioration du peuplement forestier. L'origine du problème est connue et identifiée, il touche les essences résineuses et provient essentiellement d'insectes, les scolytes, qui sont partiellement favorisés par les changements climatiques et les canicules successives. En outre, les monocultures de résineux effectués depuis quelques décennies en altitude dans la région sont les premières touchées et souvent les plus visibles dans le paysage. On sait également que l'augmentation des températures et le manque d'eau est un autre facteur entraînant une surmortalité arboricole.

L'impact des poussières sur les boisements périphériques n'a pas été démontré et nos observations n'ont pas mis en évidence une surmortalité arboricole en comparaison aux zones exemptes de carrières et envol de poussières aux Hôpitaux-Vieux mais également sur d'autres carrières franc-comtoises où Sciences Environnement a réalisé ou réalise les études d'impact et suivis environnementaux. Cet aspect mériterait d'être étudié plus spécifiquement afin d'évaluer précisément l'incidence des poussières sur les feuilles et aiguilles des arbres périphériques aux sites exploitées.

Notons également que le projet prévoit un approfondissement de la partie Est de la carrière actuellement et n'ont pas une extension géographique de la carrière qui pourrait s'approcher des boisements. Dans le cas d'un approfondissement, les poussières émises lors des travaux d'extraction sont mieux confinées dans l'enceinte de la carrière et la dispersion est donc limitée. Les retombées de poussières dans l'environnement sont contrôlées depuis de nombreuses années. En 2019 et 2020, les campagnes étaient trimestrielles et depuis 2021, en raison des résultats conformes à la réglementation pour huit campagnes successives, la fréquence devient semestrielle. Le suivi des retombées de poussières s'est donc poursuivi en 2021 avec deux campagnes et se poursuivra pour les dix années suivantes avec deux campagnes par an si les résultats restent conformes à la réglementation.

« Je me questionne sur l'objectivité, la réflexion par rapport à la mise en place de haies (peuplement basse-moyenne-haute tiges) en périphérie de la carrière, afin de pouvoir « contenir », éviter la diffusion de ces poussières. Il faudrait aussi pouvoir réfléchir sur des essences adaptées, climatiquement mais aussi par rapport aux sols particuliers du pourtour de la carrière. »

La mise en place de haies n'a pas pour objectif de contenir les émissions de poussières car leurs installations est prévue en fin d'exploitation dans le cadre de la remise en état. Concernant les plantations, les espèces ligneuses seront des essences adaptées comme l'épicéa, le sapin pectiné, le sorbier des oiseleurs, le hêtre, l'érable sycomore. Les détails concernant ces mesures sont visibles dans le chapitre « remise en état » de la demande d'autorisation environnementale.

« Au niveau de l'étude paysagère, je ne la trouve pas objective, puisqu'outre le champ n°1 puis depuis le Monrond, un des impacts visuels le plus marquant, et qui va s'accroître, est le point de vue depuis la commune du Touillon et Loutelet, depuis le village, mais surtout depuis le haut du territoire, notamment au point de vue depuis la vue des Alpes, ou à proximité. »

S'agissant d'un approfondissement de la partie Est de la carrière puis du remblaiement de cet approfondissement, il n'y aura pas d'impact visuels plus marquants.

« Par ailleurs, par rapport aux mesures prises et préconisées afin de remettre en état le site, les mesures sont bonnes. Néanmoins, et dans le cadre du suivi de l'espèce Grand-Duc, il ne faudra pas omettre la possible installation de faucon pèlerin, déjà présent à moins de 4 km, sur les falaises du Mont d'Or.

Je me pose la question, de savoir, si le questionnaire de la carrière sera Ok, afin de trouver des solutions alternatives de gestion-exploitation, s'il s'avérait qu'une présence d'oiseaux rupestres était effective dans les printemps des années à venir. Dans tous les cas, il faudra une prise en considération majeure de ces événements-là, signe aussi de biotope, centres anthropiques, mais favorable à l'accueil de ces rapaces. »

La présence d'oiseaux rupestres est déjà effective avec notamment le Grand-duc d'Europe (espèce à forte valeur patrimoniale) et le Rougequeue noir. Les mesures proposées permettront de conserver voire améliorer la capacité d'accueil de ces espèces. Les mesures proposées sont également adaptées à la présence du Faucon pèlerin que vous mentionnez. Néanmoins, dans le cadre de petits sites comme la carrière des Hôpitaux-Vieux, les deux espèces (Grand-Duc d'Europe et Faucon pèlerin) sont exceptionnellement reproductrice en même temps. Le grand-duc est un prédateur du Faucon pèlerin et même si ce dernier s'installe sur site, le grand-duc aura tendance à exclure le faucon généralement sur le court terme. Il est toutefois possible que le Faucon pèlerin nidifie sur la carrière et mène les jeunes à l'envol si le grand-duc ne s'y reproduit pas.

**Correspondance de Monsieur Sébastien POPULAIRE, Maire de la commune du Touillon-et-Loutelet, consigné au registre d'enquête publique en mairie des Hôpitaux Vieux.**

« 2 phénomènes principaux peuvent entrainer des désagrément : le bruit/vibration et la poussière générée par les tirs de mines. Aujourd'hui, il est indiqué que des mesures seront prises pour suivre et limiter la dispersion de la poussière ; Aussi, j'ai aujourd'hui de vraies interrogations sur ces mesures et sur les garanties que l'exploitant va mettre en place pour atténuer ces nuisances. »

L'exploitant réalise un suivi des retombées depuis de nombreuses années. Ce suivi sera poursuivi avec 4 points de mesure et à raison de deux campagnes par an. La durée de chaque campagne est de 1 mois. Au cours de nombreuses campagnes de suivi réalisées depuis 2012, le point de mesure qui collecte le plus de poussière est celui situé à l'entrée de la carrière ce qui correspond à la zone où le trafic est le plus important. Les autres points de mesures et plus particulièrement celui situé à proximité des habitations de la commune du Touillon-et-Loutelet sont bien inférieurs et en deca du seuil réglementaire.

Pour les vibrations, l'exploitant s'engage enregistrer les mesures de vibrations 2 à 3 fois par an au niveau des constructions les plus proches.

« Ce que j'ai envie de proposer à l'exploitant de la carrière, c'est, dans une démarche d'ouverture et de voisinage, de venir présenter au Conseil Municipal du village ce projet ; on peut peut-être également envisager une visite sur site (en respectant la sécurité bien sûr, quand par exemple la carrière est à l'arrêt) afin qu'on puisse bien se rendre compte du projet et de ses impacts. »

L'exploitant est favorable à une visite du site pour les membres du conseil municipal pour leur expliquer le projet.

Le compte rendu annuel des suivis de retombées de poussières et de vibrations pourra également être envoyé en mairie.

## QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

### 1<sup>ère</sup> question

« La réserve totale de gisement estimée est de 1 070 000 m<sup>3</sup>, et des mesures ont été prises ces derniers mois afin de mieux valoriser le gisement en diminuant la quantité de stériles (passant de 20 % à 13 %).

Compte tenu de ces estimations, le volume à extraire soit en moyenne 280 000 tonnes/an, sera-t-il assuré pour la période des 10 années à venir dont 2 années de remise en état du site ? »

Avec un volume de gisement brut, on estime qu'on aura :

- 139 000 m<sup>3</sup> de stériles (13 % du gisement brut)
- 931 000 m<sup>3</sup> de gisement commercialisable soit 2 235 000 tonnes avec une densité de 2,4

Pour assurer une production de 280 000 tonnes pendant 8 ans , il faut 2 240 000 tonnes. Les 5 000 tonnes théoriques manquantes sont considérées comme anecdotique et font partie des incertitudes (en théorie 5 000 tonnes correspondent à 4 jours de production).

La réserve de gisement est donc suffisante pour les 8 années d'extraction sollicitée.

## 2<sup>ème</sup> question

« Après les campagnes de mesure des retombées de poussières dans l'environnement entre 2012 et 2015 puis en 2018 et 2019, à quelle échéance seront-elles mises en place ? »

Le suivi de retombées de poussières s'est poursuivi en 2020 et 2021. En 2021, le suivi est passé à une fréquence semestrielle conformément à l'article 19 de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994. En effet, après 8 campagnes successives présentant des résultats conformes à la réglementation, à savoir un résultat inférieur à 500 mg/m<sup>2</sup>/j pour les jauges situées à proximité des habitations ou des bâtiments accueillants des personnes sensibles, la fréquence des campagnes peut passer de trimestrielle à semestrielle.

Le suivi des retombées de poussières se poursuivra avec une fréquence semestrielle et redeviendrait trimestrielle si les résultats des jauges situées à proximité des habitations ou des bâtiments accueillants des personnes sensibles étaient supérieurs à 500 mg/m<sup>2</sup>/j pour une année glissante.

« Il est prévu également que « des mesures seront prises pour suivre et limiter leur dispersion (émissions de poussières). De nouvelles mesures sont-elles envisagées ? »

Il n'est actuellement pas prévu de mettre en place d'autres mesures que celles actuellement déjà en place

## 3<sup>ème</sup> question

« Le dossier soumis à enquête publique fait état de 4 à 6 emplois directs sur site et un certain nombre d'emplois indirects. Une approche chiffrée du nombre d'emplois indirects a-t-elle été réalisée tant le personnel au sein de la société mais extérieur au site, que des prestataires liés à l'entretien, forage et tirs de mines, et le transport de matériaux de carrière ? »

L'exploitant n'a pas réalisé de comptage précis du nombre d'emplois indirects générés par l'activité de la carrière. Cependant, il estime que 8 à 12 emplois indirects (équivalent temps plein) sont liés au transport et 2 emplois indirect (équivalent temps plein) sont liés aux entreprises extérieures intervenant sur le site (forage, entretien...).

